



Pau, le 5 décembre 2011

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants

s/c Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
publiques

s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Nouvelles modalités pour projet avec intervenant extérieur

Dossier suivi par :

Mission EPS 64 1^{er} degré :

Franck Peyrou
IEN en charge du dossier EPS

Marie-Odile Constans
Conseillère pédagogique
départementale EPS

Bruno Trouilhet
Chargé de mission EPS

Téléphone
05 59 82 22 00

Courriel
EPS64@ac-bordeaux.fr

Adresse postale
2 place d'Espagne
64 038 Pau Cedex

Mesdames, messieurs,

La volonté de garantir un cadre réglementaire et la nécessité d'une harmonisation départementale me conduit à vous informer des nouvelles dispositions de mise en œuvre des projets avec intervenants extérieurs.

Conformément aux textes officiels, tous les intervenants pour les activités artistiques et l'EPS doivent être agréés et répertoriés par mes services. Il convient désormais de distinguer les intervenants qualifiés (rémunérés ou bénévoles) des intervenants non qualifiés, bénévoles. Vous trouverez sur le site les nouveaux formulaires pour la procédure d'agrément dans ces deux cas de figure.

<http://www.ac-bordeaux.fr/ia64/index.php?id=1440>

Par ailleurs, un nouveau document vous permettra de faire connaître à l'IEN de votre circonscription le projet avec intervenant. Il est constitué de deux parties : B1 et B2.

- B1 est utilisé seul pour informer l'IEN lorsque le nombre de séances du projet est inférieur à quatre.
- B1 et B2 sont renseignés lorsque le nombre de séances est supérieur à trois pour validation de l'IEN.

Conjointement à ces démarches, vous devez être informés que tout intervenant sera engagé par une charte qui définit les conditions de son intervention à vos côtés. Pour les collectivités territoriales, les associations, les comités, une convention de partenariat sera signée.

Je suis conscient des contraintes que peuvent occasionner ces changements ; ils doivent à terme simplifier vos tâches administratives. Je sais pouvoir compter sur votre coopération et votre compréhension dans la période transitoire qui s'amorce. Je vous remercie d'appliquer ces nouvelles procédures dès à présent.

Je vous prie de croire, mesdames, messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe COUTURAUD